



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 09
PRÉSENTS : 07
VOTANTS : 09

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2018-04-06 - N°04

Conformément à l'article L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le :

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à 18 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine CARTAU-OURY, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présentes :

Mesdames : Martine CARTAU-OURY, Chantal DUVOCELLE, Martine GAST-DELIERE, Bernadette PARISSET, Annie RINGEVAL, Sylvie VIGNAS.

Monsieur : Alain HERSCHKORN

Etaient absents:

Etaient absentes représentées : Mesdames : Fabienne FOIGNET-POHREN
Pouvoir donné à Mme La Présidente, Danielle LAURENT pouvoir donné à Mme Sylvie VIGNAS.

Secrétaire de séance : Annie RINGEVAL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption du budget du CCAS ;

VU l'instruction comptable M14 applicable ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé le 27 février 2018 ;

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à la majorité : 6 voix pour
1 abstention

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2018 par chapitre en dépenses et en recettes, équilibré ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 57 600,00 €

Recettes 57 600,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 19 267,16 €

Recettes 19 267,16 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 14 avril 2018

La Présidente du CCAS,

Martine CARTAU OURY

